

































Règlement particulier du Tour des Mauges

47^{ème} Tour des Mauges 4 Mai – 5 Mai 2024

ARTICLE 1. ORGANISATION

Le Tour des Mauges est organisé par le BEAUPREAU VELO SPORT, 12 rue du Chanoine Libault 49600 Beaupreau en Mauges, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute du 4 Mai 2024 au 5 Mai 2024.

ARTICLE 2. TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Elite-Open et Acces. Elle est inscrite au calendrier Régional.

L'épreuve est classée en classe 2.12.7.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Les équipes sont constituées de 6 coureurs, dont 3 coureurs Elites au maximum.

Conformément à l'article 2.1.2 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipessuivantes :

- Equipes de Clubs Français
- Equipes de sélection régionale ou départementale
- Equipes mixtes

Les organisateurs se réservent le droit de sélectionner les équipes partantes si les candidatures déposées dépassent 22. La sélection aura lieu le 25 mars 2024. Toutes les équipes sont informées du résultat.

Les engagements, accompagnés :

- D'un chèque de 198 € par équipe, soit 11 € par coureur et par étape,
- D'un chèque de 410 € pour les frais d'hébergement pour 8 personnes et 80 € pour une personne supplémentaire. (Au maximum, 9 personnes par équipes seront hébergées.), doivent parvenir aux organisateurs avant le 14 Avril 2024 dernier délai.
- D'un chèque de caution de **400 €** pour l'hébergement
- D'un chèque de caution de 200 € pour les transpondeurs à apporter le jour de l'épreuve
- Un modèle de bulletin d'engagement est envoyé à toutes les équipes. Il doit être totalement rempli. Ils peuvent être envoyés par courriel à l'organisateur, mais un exemplaire imprimé doit accompagner les chèques confirmant les engagements. Par la suite, toute modification devra être portée à la connaissance de l'organisateur par courriel, jusqu'à la veille de l'épreuve.

L'équipe qui n'aura **pas** joint son chèque d'hébergement avec ses engagements à la date du **22 Avril 2024** ne sera **pas engagée** et sera **remplacée sans autre avis**.

Adresser vos chèques et bulletins à

Beaupreau Velo Sport 12 rue du Chanoine Libault 49600 BEAUPREAU EN MAUGES

ou

beaupreauvs@gmail.com

- les chèques sont à l'ordre du : BVS
- ou
- par virement bancaire (en précisant le nom de l'équipe)

RIB: 17906 00032 10707484000 84

IBAN: FR76 1790 6000 3210 7074 8400 084 Code Bic: AGRIFRPP879

En aucun cas un coureur ayant abandonné ou ayant été éliminé, ne pourra pendant la durée de l'épreuve participer à une autre compétition.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient, le samedi 4 Mai de 10h00 à 12h00 à l'Institut Rural des Mauges 8 rue des Cèdres 49600 Beaupreau.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 10h30 à 12h00 le samedi 4 Mai 2024.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 12h15 et aura lieu à la permanence (Institut Rural des Mauges).

ARTICLE 5. ORDRE DE DEPART POUR LE CONTRE LA MONTRE

L'ordre des départs du contre la montre sera déterminé par la place occupée au classement général individuel au temps à l'issue de la 1ère étape, le dernier coureur classé partant le premier. L'horaire du premier coureur sera calculé pour que le dernier coureur parte à 10h45. Un contrôle de gabarit pourra être mis en place. L'écart entre chaque coureur est fixé à une minute. Les coureurs devront circuler uniquement sur la moitié droite de la route dans le sens de la course. Les véhicules devront respecter le code de la route entre l'arrivée de leur coureur et le retour au point de départ.

ARTICLE 6. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence qui sera communiqué lors de la réunion des DS.

ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le dépannage sera assuré par le Directeur sportif de chaque équipe, toutefois l'organisation s'engage à fournir 2 véhicules de dépannage neutre, à charge pour les équipes de fournir leurs roues pour assurer le dépannage. Chaque équipe fournira lors de la réunion des Directeurs Sportifs 1 paire de roues. 1 paire de roues sera également mise dans la voiture balai.

ARTICLE 8. INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES

La règle dite « des trois derniers kilomètres » est applicable pour les 2 étapes en ligne

Selon l'article du règlement FFC 2.6.024 : En cas d'incident dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) impacté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'incident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Est considéré comme incident tout évènement indépendant des propres capacités physiques du coureur (chute, problème mécanique, crevaison) et de sa volonté de se maintenir avec les coureurs en compagnie desquels il se trouve au moment de l'incident.

Les coureurs impactés par un incident doivent se faire connaître immédiatement auprès d'un commissaire en levant le bras et en se présentant auprès d'un commissaire dès la ligne d'arrivée franchie.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de la chute. Le présent article n'est pas applicable en cas d'arrivée en sommet. Toute décision relative au présent article est rendue par le collège des commissaires de manière indépendante.

ARTICLE 9. DELAIS D'ARRIVEE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

Les délais d'élimination sont de 13% pour les étapes en ligne, et 25 % pour le contre la montre.

Conformément à l'article 2.6.028 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Dans le cas où des coureurs effectivement arrivés hors délai sont repêchés par le collège des arbitres, ils se verront retirer l'ensemble de leurs points acquis au classement général des différents classements annexes.

ARTICLE 10. CLASSEMENTS

Les classements suivants sont établis dans l'ordres des maillots :

- Classement Individuel au temps : Maillot Bleu
- Classement Jeune (-23ans): Maillot Blanc
- Classement par Sprints intermédiaires : Maillot Vert
- Classement Grimpeurs : Maillot Rouge
- Classement par Equipes.

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des 3 étapes.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrées lors des étapes contre la montre individuelle sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité ou à défaut d'étapes contre la montre individuelle, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape à l'exception et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Pour le classement des Grimpeurs, les coureurs marquent des points lors des sprints grimpeurs : attribution au 3 premiers coureurs (5 ;3 ; 1). Au classement général de ces grimpeurs, il sera tenu compte du meilleur total de points, puis du meilleur total de places de 1, puis de 2, puis de 3, et enfin de la place au classement général.

Pour le Classement Sprints Intermédiaires, les coureurs marquent des points lors de sprints intermédiaires : attribution au 3 premiers coureurs (5 ;3 ; 1), il sera tenu compte du meilleur total de points, puis du meilleur total de places de 1, puis de 2, puis de 3, et enfin de la place au classement général.

Le classement du meilleur jeune est réservé aux coureurs nés entre le 1^{er} Janvier 2002 et le 31 Décembre 2007. Le premier jeune au classement général au temps devient par la même occasion le meilleur jeune.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrées lors des étapes contre la montre individuelle sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité ou à défaut d'étapes contre la montre individuelle, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape à l'exception et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Pour le classement par équipe, le classement par équipe du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leur trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivant jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1 : Nombre de première place dans le classement par équipes
- 2 : Nombre de 2^{ème} place dans le classement par équipes, etc...

S'il y a toujours égalité, les équipes seront départagés par la place de leur meilleur coureur au classement général.

Toutes équipes réduites à moins de 3 coureurs est éliminée du classement général par équipe.

ARTICLE 11. PRIX

Les prix des classements étapes et général seront versés par le Comité Régional.

Les concurrents pouvant prétendre à un podium au classement général et particulier, doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires qui se dérouleront au podium à la fin de la 1ère et 3ème Etape. Leur participation à la remise des maillots est OBLIGATOIRE sauf cas de force majeure.

La remise des maillots et gerbes après la seconde étape, s'effectuera à 13h10 à la salle des Mauges à La loge pendant le repas des organisateurs, et chaque directeur sportif devra assurer le transport des coureurs porteurs des maillots distinctifs ainsi que le vainqueur du Contre la montre.

Les trophées et coupes seront remis lors de la proclamation des résultats après la dernière étape. Le paiement des primes et le remboursement des cautions seront effectués par courrier la semaine suivant la course.

ARTICLE 12. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Les contrôles antidopage auront lieu à l'institut rural, 8 rue des Cèdres 49600 BEAUPREAU

ARTICLE 13. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole après chaque étape.

- · Le vainqueur de l'étape
- · Leader du classement Général
- · Les leaders des classements annexes suivants:

Leader du classement Grimpeurs

Leader du classement Sprint Intermédiaires

Leader du classement Jeune

Ils se présenteront dans un délai de maximum de 10 minutes après leur arrivée.

En outre, à l'arrivée de l'épreuve, les coureurs suivants doivent également se présenter auprotocole final :

- · Les 3 premiers du Général de l'épreuve
- · Les vainqueurs des classements annexes suivants:

Leader du classement Grimpeurs

Leader du classement Sprint Intermédiaires

Leader du classement Jeune

La meilleure équipe au classement Général

ARTICLE 14. PENALITES

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

ARTICLE 15. LES ETAPES

L'épreuve comprend 3 étapes :

Samedi 4 Mai 2024 1ère étape 136.4Km en ligne

Dimanche matin 5 Mai 2024 2ème étape 12 Km (Contre la Montre individuel)

Dimanche 5 Mai 2024 3ème étape 99.7Km (1 Boucle de 67 km et 6 tours de 5,6 km)

CLASSEMENT GRIMPEURS

1ère ETAPE : 5 Sprints Grimpeurs 3ème ETAPE : 4 Sprints Grimpeurs

CLASSEMENT SPRINT INTERMEDIAIRE

1ère ETAPE : 4 Sprints Intermédiaires 3ème ETAPE : 4 Sprints Intermédiaires

Informations pratiques

Secrétariat – Permanences – Accueil des officiels et des équipes

Institut Rural des Mauges 8 rue des Cèdres – 49600 BEAUPREAU EN MAUGES Adresse de correspondance : BVS 12 rue Chanoine Libault 49600 BEAUPREAU EN MAUGES

Permanences: Institut rural:

Samedi 4 Mai 2024: 10h00 accueil des officiels.

Samedi 4 Mai 2024 à partir de 10h30 accueil pour l'hébergement des équipes

Samedi 4 Mai 2024 de 10h30 à 12h00 (Contrôle des licences - remise des dossards et plaques de cadre) : **Prévoir un chèque de Caution de 200 €**

Samedi 4 Mai 2024 : 12h15 – Réunion des directeurs sportifs (présence obligatoire)

Restauration : (sont pris en charge les repas du samedi soir - Petit déjeuner et dimanche midi)

Lycée des mauges – Route de l'hippodrome – 49600 BEAUPREAU

Samedi soir: 19h30

Dimanche Petit déjeuner de 6h00 à 8h00

Dimanche Midi: 11h00

Hébergement:

Institut Rural – Route du Fief Sauvin – 49600 BEAUPREAU

Lycée des Mauges – Route de l'hippodrome – 49600 BEAUPREAU

A chacun de prévoir ses draps ou son sac de couchage.

Un local spécial sera à la disposition des équipes pour le stockage des vélos et donc aucun matériel (vélo) ne devra être déposé dans les chambres.

Sécurité course :

La sécurité course est assurée par : Brigade Mobile de la gendarmerie (4 le samedi et 4 le dimanche après-midi) + 11 Motos MASC + 1 Médecin + 1 infirmier procéduré + 1 ambulance secouristes agrées.

Liaison Radio:

Les véhicules des directeurs sportifs doivent être équipés de radios, Jérémie LAUNAY assure les liaisons radios en cas de panne.

Contacts

BUREAU TOUR DES MAUGES

Directeur de l'épreuve	Cédric BERNIER	06 32 41 45 52
Secrétaire	Emma BAREAU	07 81 73 55 64
Trésorier	Nicolas BEYER	06 47 30 48 59
Sécurité de la course	Yannick BLANCHARD	07 62 57 02 82
	/HENRI MAUGET	

HEBERGEMENT - RESTAURATION

HOPITAUX:

Centre Hospitalier CHOLET	1 rue Marengo	02-41-41-60-00
Polyclinique du Parc-CHOLET	Av des sables	02-41-63-42-00
CHU ANGERS	4 rue Larrey	02-41-35-36-37

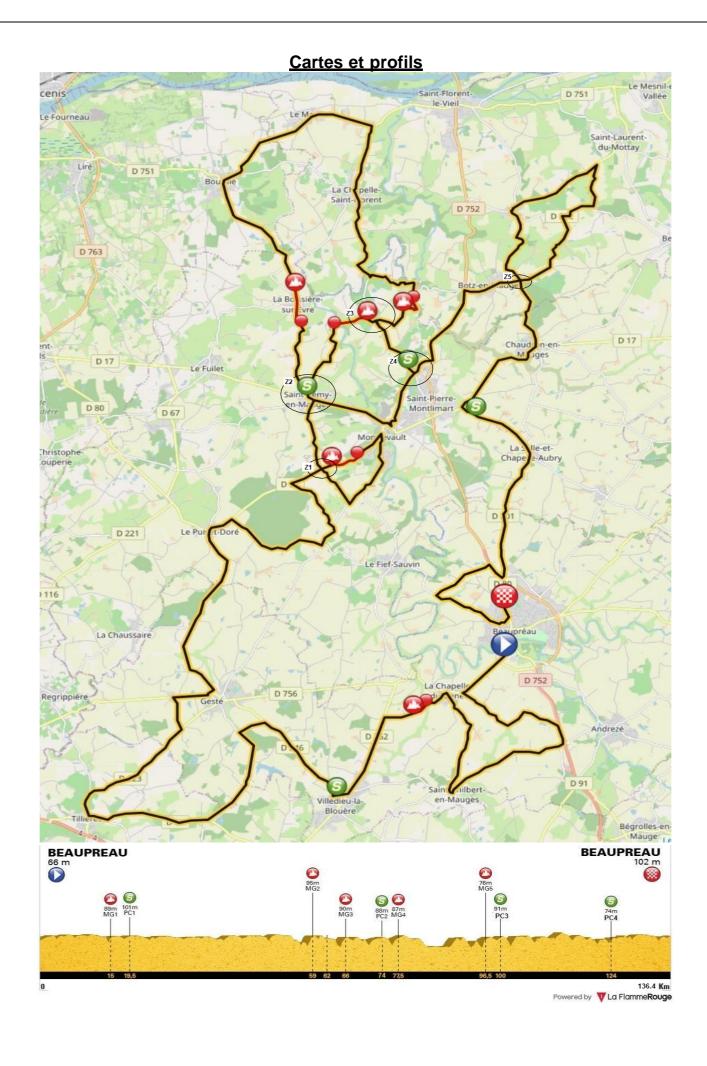
4 rue Ambroise Paré

Cabinet Médical BEAUPREAU 49 rue Louise Voisine 02-72-88-36-00

					TOUR DES MAUGES 2024
loyenne	42				
	Horaire	Km parcouru	Km restant à parcourir		ETAPE 1
	14:20				Départ fictif: rue de la Lime, rue des Mauges, rue de l'hippodrome (1,8 km de fictif)
Km D	14:30	0	136,8		Départ KM 0: Rue de l'hippodrome (face à l'entrée)
Q.		0,2	136,6	D756	Rond point tout droit, dir La Chapelle du Genêt
	14:32	1,6	135,2	D756	LA CHAPELLE DU GENÊT
\leftarrow		1,8	135	Vc	Rond point à gauche, rue de l'arrondeau, dir Andrezé
STOP		5,6	131,2		Stop à droite, dir St Philbert en Mauges
STOP		6,2	130,6	D246	Stop à droite, dir St Philbert en Mauges
	14:44	9,9	126,9	D246	ST PHILBERT EN MAUGES
STOP		10,2	126,6		Stop à droite, rue des Tisserands
STOP		10,3	126,5	D146	Stop à droite, rue des Cèdres, dir La Chapelle du Genêt
	14:49	13,6	123,2	D146	LA CHAPELLE DU GENÊT
		14,1	122,7		A gauche, rue de Vrennes, dir Villedieu la Blouère
	14:52	15,4	121,4	D152	MG1 Haut de la côte de l'olivet
STOP -		16,4	120,4	D762	A gauche, dir Villedieu la Blouère
	14:56	17,9	118,9	D762	VILLEDIEU LA BLOUERE
¢		18	118,8	D762	Rond point tout droit, rue de la grotte
Y		19,2	117,6	D246	A droite, dir Gesté, rue du christ roi
	14:58	19,6	117,2	D246	PC1: Rue du Christ Roi (entre n°28 et 30)
STOP		19,7	117,1	D246	Stop à droite, dir Gesté
+		23	113,8		A gauche, dir Espace Thévinière
4		23,9	112,9	D67	A gauche, dir Espace Thévinière
STOP		27,6	109,2	D63	Stop à droite, dir Tillières
	15:14	30,7	106,1	D63	TILLIERES: Chicanes entrée bourg
\rightarrow		31,4	105,4	D223	A droite, rue du moulin
4		35,9	100,9		Au calvaire à gauche, direction lieu dit "le mesnil"
\rightarrow		37,1	99,7	D756	A droite, direction Gesté
	15:24	37,9	98,9	D756	GESTE
A		38,1	98,7	D756	îlot directionnel entrée Gesté, avt de tourner à gauche, Rue de Bretagne
4		38,1	98,7		A gauche, rue des jonquilles
4		38,4	98,4	D67	A gauche, direction Le Puiset Doré, rue de la Loire
+		40,9	95,9	D92	Carrefour D67/D92 Tout droit, direction Le Puiset Doré
	15:33	44,2	92,6	D92	LE PUISET DORE
M	<u>^</u>			D92	Rue de la mairie: chicanes sur 500m traversée du bourg
ζ ,		44,7	92,1	D92	Tout droit rue de Leppo
H		45,6	91,2	D80	A droite, dir Le Fief Sauvin
STOP 4		48,8	88	D223	Stop à gauche, dir Montrevault
4		49,6	87,2	Vc	A gauche, dir "lieu dir Le Terrreau"
STOP		51,8	85	D92	Stop àdroite, dir Montrevault
<u></u>		52,9	83,9	Vc	A droite
STOP 4		54,3	82,5	D223	Stop à gauche, dir Montrevault
STOP 4		55,1	81,7	D146	Stop à gauche, dir Montrevault

	15:50	55,9	80,9	D146	MONTREVAULT					
\$		56,1	80,7	D146	Rd pt tout droit, rue Foch					
\$TOP		57	79,8	D146	Stop tout droit, rue Foch					
		57,1	79,7	D92	A gauche, rue St Nicolas, av de Leppo					
	15:55	59,2	77,6	D92	MG2: La Rouillère					
		59,6	77,2	Vc	A droite, dir St Remy en Mauges					
	15:58	61,7	75,1	Vc	ST REMY EN MAUGES					
→		62	74,8		A droite, rue de la mairie					
¢.		62,1	74,7	D17	Stop à gauche, rue de Vendée					
\vdash		62,3	74,5	D152	A droite, rue de l'Evre (1er passage)					
\vdash		62,6	74,2	Vc	A droite, dir lieu dit"La Roche Pinard, Moulin Rochard": Route sinueuse et très étroite sur 4 Km					
		63,7	73,1	Vc	A droite, à la chapelle					
Y		63,9	72,9	Vc	A gauche					
Y		64,6	72,2	Vc	A gauche					
		64,9	71,9	Vc	A droite					
STOP 7	<u>^</u>	65,2	71,6	Vc	Attention: rétrécissement pont et virage serré sur la droite avant la montée. "Moulin Rochard"					
	16:05	66,4	70,4	Vc	MG3: Ht de la côte de Moulin Rochard (face au verger)					
STOP [,		66,7	70,1	D134	Stop à droite, dir St Pierre Montlimart					
		69	67,8		"Le Pinier": A droite, dir Montrevault					
_	16:11	70,5	66,3		ST PIERRE MONTLIMART					
STOP [70,6	66,2		Stop à droite, allée de l'écusson					
		71,1	65,7	D17	Au feu à droite, dir St Rémy en Mauges					
	16:14	73	63,8	D17	ST REMY EN MAUGES					
_ →		73,9	62,9	D152	A droite, rue de l'Evre (2ème passage)					
	16:16	74	62,8	D152	PC2: 1er passage rue de l'Evre (Face rue du pressoir)					
		74,2	62,6	D152	Tout droit, dir La Boissière/Evre					
W	<u> </u>	74,6	62,2	D152	Attention descente sinueuse sur environ 900m					
	16:20	76,9	59,9	D152	LA BOISSIERE SUR EVRE					
	16:21	77,7	59,1	D152	MG4: face chemin de la petite bâte, après le cimetière					
+		78,5	58,3	D252	Tout droit, dir Bouzillé					
	16:27	82	54,8	D252	BOUZILLE					
<u></u>		82,3	54,5	D252	A droite, dir Le Marillais					
STOP	A A	82,4	54,4	D751	Stop à droite, dir Le Marillais					
_ 	<u> </u>	82,6	-	D751	Rue d'Anjou: Chicanes sortie bourg Bouzillé					
	16:32	85,7	51,1	D751	LE MARILLAIS					
		88	48,8	D152	"La croix des brosses": A droite, dir La Chapelle St Florent					
	16:40	90,1	46,7	D152	LA CHAPELLE ST FLORENT: canivaux central dans la traversée du bourg					
	Δ	90,6	46,2	D201	Tout droit, rue de Bonchamp dir St Pierre Montlimart					
₩ W	<u>^</u>	92,4	44,4	D201	Attention descente sinueuse sur environ 800m					
<u> </u>	Α	93,7	43,1	D201	A gauche, direction Botz en Mauges					
<u>M</u>	^	94,7	42,1	D201	Attention descente très sinueuse sur 1km					
Λ		95,7	41,1	Vc	Bas de la descente: Tout droit sur route très étroite sur 2,3km					
X	16:49	96,7	40,1	Vc	MG5 La Haute Pouëze (face batiment en ruine)					
_		97,3	39,5	Vc	A droite					

Y		97,95	38,85	Vc	A gauche				
STOP 4		98	38,8	D134	Stop à gauche, dir St Pierre Montlimart				
	16:54	100	36,8	D134	PC3: Face Ent A.E.I.C (au 2ème passage)				
+		100,3	36,5	D134	"Le Pinier": A gauche Toutes directions				
STOP ~		101	35,8	D752	Stop à gauche, dir St Florent le Vieil				
		103,7	33,1	D201	"La Croix Baron", à droite dir Botz en Mauges				
	17:00	104,1	32,7	D201	BOTZ EN MAUGES				
F		105,6	31,2	Vc	A gauche, dir La Boutouchère				
STOP		106,1	30,7	Vc	Stop à droite, dir La Boutouchère				
STOP 47		108,2	28,6	Vc	Stop à gauche, dir La Boutouchère				
	17:06	108,3	28,5	Vc	LA BOUTOUCHERE				
STOP		108,6	28,2	Vc	Stop à droite, rue de St Pern				
STOP		111,7	25,1	D222	Stop à droite, dir Chaudron en Mauges				
\vdash		114,4	22,4	D222	A gauche, dir chaudron en Mauges				
\vdash		117,5	19,3	D201	A gauche, dir chaudron en Mauges				
	17:22	119,5	17,3	D201	CHAUDRON EN MAUGES				
M	<u>^</u>	119,6	17,2	D201	Traversée du bourg avec chicanes et ralentisseurs				
		120	16,8	D17	A droite, rue d'Anjou, dir St Pierre Montlimart				
		123,4	13,4	D134	A gauche, dir La Salle Aubry				
	17:28	124	12,8	D134	PC4: Cancale				
	17:31	125,8	11	D134	LA SALLE AUBRY				
\rightarrow		126,2	10,6	D201	Rond point à droite, rue des Thébaudières, dir beaupreau				
Q'		130,6	6,2	D80	Rond point 2ème à droite sur voie agricole				
	17:38	130,7	6,1	D80	BEAUPREAU				
 		131,4	5,4		A gauche, direction le Fief Sauvin				
L		132,6	4,2		Le Vigneau, tout droit				
STOP 5		133,5	2,9	D80	Au Stop à gauche: La Roche Thierry				
	17:44	135	1,4	D80	BEAUPREAU				
STOP 5		135,8	0,6	D80	Stop à gauche, av de l'europe				
Déviation	D.S	135,9	0,5		Dérivation des DS: à gauche rue de la cité				
		136,1	0,3	D80	Au feu à gauche rue de la lime				
*	17:46	136,4	0	D80	ARRIVEE: Podium rue de la lime				



Zoom des zones de croisement ou de double passage

<u>Z1:</u>



<u>Z2:</u>

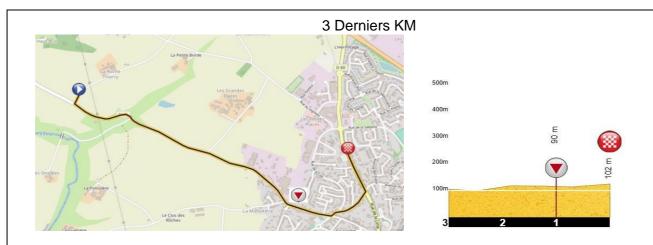


Z3 et Z4:



Z5:

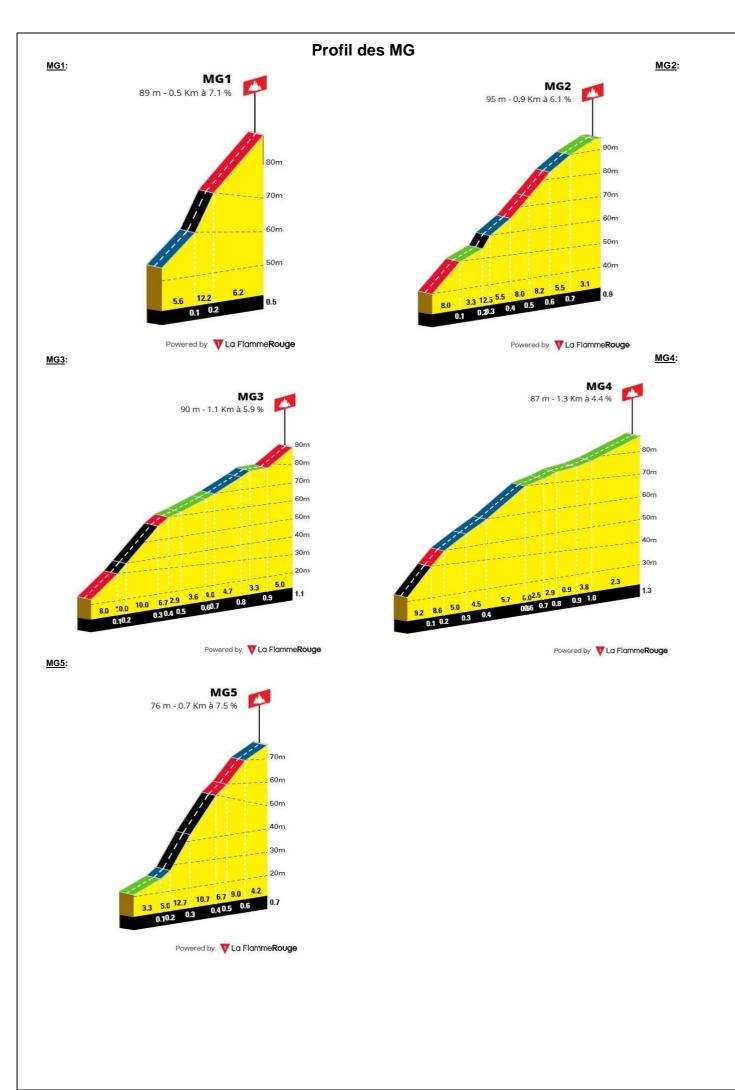




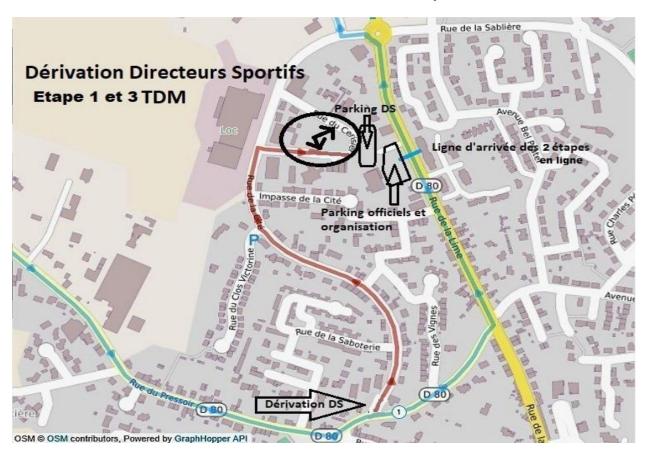
Dernier Km des PC







Plan Dérivation des DS Etape 1



Plan Départ Fictif Etape1 : 1,8 Kms



TOUR DES MAUGES: CLM IND

Moyenne:

46

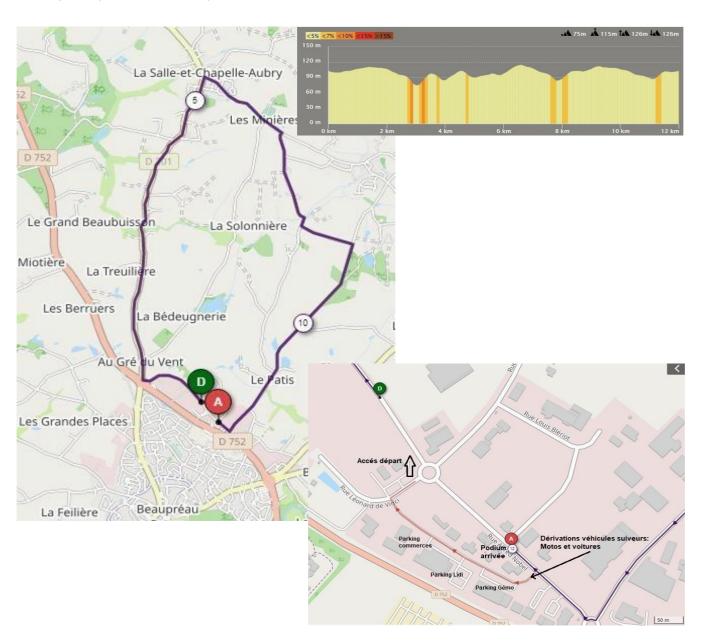
2ème Etape Dimanche 5 Mai 20224

Départ 1er coureur : 8h30

Arrivée dernier coureur : 11H00

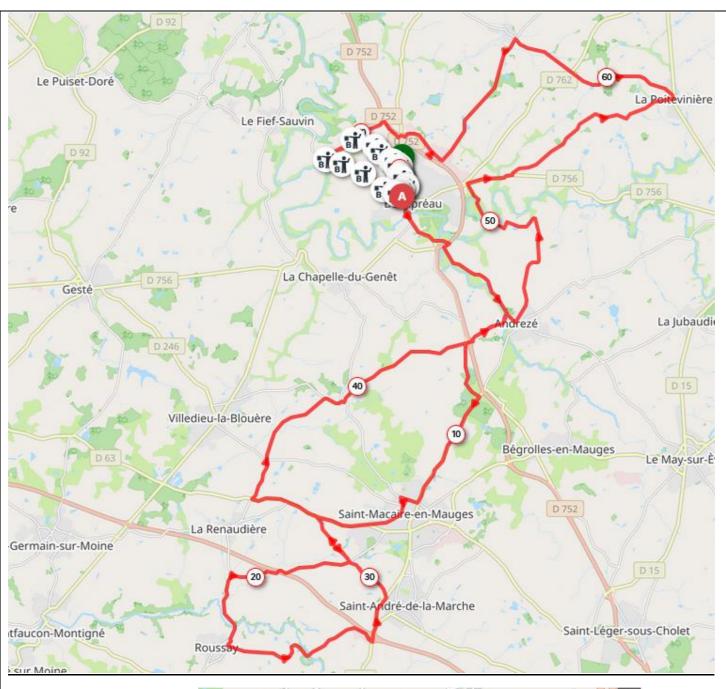
CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

LOCALITES	KMS	VOIE	1er coureur	Dernier coureur
Beaupreau (Rue Gustave Eiffel) DEPART	0,0	S	8:30	10:43
Rond Point de la Loire: à droite dir La Salle Aubry	1,0		8:31	10:44
D201- dir La Salle Aubry				
La Salle Aubry (Rue des Thébaudières)		D201		
A droite rue du Stade	5,2	D201	8:37	10:50
Les Minières	6,3		8:38	10:51
A droite, dir lieu dit la haye, godessard, le bordage	6,8	D134	8:39	10:52
A droite dir beaupreau	8,8		8:41	10:54
Rond point à droite, rue Alfred Nobel	11,8	VC4	8:45	10:58
Dérivation Véhicules suiveurs (motos et voitures): à gauche rue Jules Verne	11,9		8:46	10:59
Beaupreau (Rue Alfred Nobel) ARRIVEE	12,0		8:46	10:59



					TOUR DES MAUGES 2024								
Moyenne:	43				5 Mai 2024 (14h30)								
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Horaire	Km	Km restant		3ème ETAPE								
	14:20	parcouru			Depart ficial rue de la lime, rue des mauges, rue du haras (1.7km-de ficial)								
(0.0)	14:30	0	99.7		Départ KM 8: Sortie de Beaupreau (face au stade)								
+-	19000	0.5	99.2	VC4	A gauche, dir Andrezé								
	14:35	3,8	95.9	704	ANDREZE								
	14:30	3.8	95.9	D246	Stop å droite, dir St Philbert en Mauges								
6		5,1	94.6		Rd Pt. tout droit, dir St Philbert en M								
4		5.3	94.4										
a r		7	92.7		A gauche, dir cholet (voie agricole&vélo) A droite, dir St Macaire en M								
•	14:44	9,9	89.8	D91	ST MACAIRE EN MAUGES								
Ģ	14.44			_									
O-		9,9	89,8 89,2	D91	Rd Pt, tout droit, rue d'Anjou Ed et à droite, rue de la festaine, dir St Bhilliant								
\$		10,5	89,2		Rd pt à droite, rue de la fontaine, dir St Philbert								
+					Rd pt à gauche, rue Jules Verne								
+		11,2	88,5 87.2		Tt droit, rue jules Verne, rue de Bretagne Rd pt à droite, dir Tillières								
Y	14:48	12,5	86.7	D63	SP1: Sortie de St Macaire en Mauges								
¥	14.40	13.9	85.8	D03	A gauche, dir la déchetterie								
		15.5	84.2		Stop à droite, dir Roussay								
-		18.9	80.8	D146	Stop à gauche, dir Roussay								
- X —	\wedge	19.5	80.2										
<u>~</u>	14:59	20,85	78.85		Virage dangereux sur la droite ROUSSAY								
+	14.00	20,03	78.8	D140	A gauche, rue St Joseph								
<u></u>		21.2	78.5	D158	Stop à gauche, dir St André de la Marche								
•	15:05	24.8	74.9		MG1: Lieu dit "La Gouberte" D158								
-Q	10.00	26	73,7	D91	Rd pt à gauche, dir St André								
5		26.3	73,4	D91	Rd pt tout droit, dir St André								
-0		26,6	73,1	D91	Rd pt à gauche, dir St Macaire								
+		27.5	72.2	D91	A gauche, dir déchetterie								
0		29	70,7	54.	Stop tout droit, dir déchetterie								
- V		30.5	69,2	D63	A gauche, dir Villedieu La Blouère								
- <u>-</u>		32,5	67,2		A droite, dir St Philbert								
+		33,7	66	D146	Tout droit, dir St Philbert								
▼		36,2	63,5		A droite, dir St Philbert								
idhi 1	15:21	36,5	63,2	D146	ST PHILBERT EN MAUGES								
-		36,7	63	D246	A droite, rue des tisserands								
H		36,8	62,9	D246	A gauche, rue du petit Anjou, dir Andrezë								
Ġ		40,9	58,8	D246	Rd pt tout droit, dir Andrezé								
C		42,3	57,4	D246	A droite, dir Andrezé								
,	15:29	42,4	57,3	D246	ANDREZE								
	15:29	42,5	57,2	D246	SP2: Andrezé (haut du bourg)								
+		42,7	57,0	Ve	A gauche, rue du pontreau								
+	Route très	45,9	53,8	Ve	A gauche								
	LL ALCO				Tet								

-	étroite	48.9	52.8	Ve	A droite						
Δ	sur 6 km	48,9	51.7	Ve	PONT TRES ETROIT						
<u> </u>	15:38	48.6	51,1	Ve	MG2: Côte du moulin de moine						
∇	13.39	48.65	51.05	D756	A gauche, dir Jallais						
4		49.9	49.8	27.00	A gauche, dir La Poitevinière						
	15:47	54.9	44.8		LA POITEVINIERE						
0100 m		55.2	44.5	D15	Stop à gauche,						
H		55,25	44,45	D134	A gauche, rue Foulques Nerra, dir La Salle Aubry						
0		58,5	41,2	D134	Stop tout droit, dir La Salle Aubry						
•	15:54	60,3	39,4	D134	LA CHAPELLE AUBRY						
+		60,3	39,4		A gauche, dir Beaupreau						
	15:59	64,1	35,6		BEAUPREAU						
Q-		64,5	35,2	ZA	Rd pt à droite, rue Alfred Aobel						
\$		64,8	34,9	ZA	Rd pt tout droit, rue Gustave Eiffel						
-45		66	33,7		Rond point 3ème à droite sur voie agricole						
-		66,8	32,9		A gauche, direction le Fief Sauvin						
	16:04	67,7	32		Entrée sur le circuit final						
+		67,7	32	Ve	Carrefour du Vigneau						
(100 m)		68,6	31,1	Ve	Au Stop à gauche: La Roche Thierry						
		69,7	30	D80	1er passage haut de la côte des gdes places						
	16:08	70,1	29,6	D80	BEAUPREAU						
(100 m)		70,9	28,8	D80	Stop à gauche, av de l'europe						
Δ		71,2	28,5	D80	Au feu à gauche, rue de la lime						
	16:10	71,7	28	D80	1er passage sur la ligne: rue de la Lime	Compte tour à 5					
-Q		71,9	27,8		Rd pt à gauche						
<u></u>		71,95	27,75	VC	A droite, rue du vigneau						
(150 m)		73,5	26,2	VC	Au Stop à gauche: Le Vigneau						
(100 m)		74,4	25,3	D80	Au Stop à gauche: La Roche Thierry						
_	16:15	75,3	24,4	D80	MG3: 2ème passage Côte des Gdes Places						
⊕ ¬		76,7	23	D80	Stop à gauche, av de l'europe						
₩,		77	22,7	D80	Au feu à gauche, rue de la lime						
	16:18	77,3	22,4	D80	SP3: 2ème passage sur la ligne:	Compte tour à 4					
	16:26	82,9	16,8	D80	3ème passage sur la ligne:	Compte tour à 3					
	16:31	86,5	13,2	D80	MG4: 46me passage Côte des Gries Places						
,	16:33	88,5	11,2	D80	SP4: 4ème passage sur la ligne:	Compte tour à 2					
<u></u>	16:42	94,1	5,6	D80	5ème passage sur la ligne:	Compte tour à 1					
-Q		94,3	5,4		Rd pt à gauche						
		94,35	5,35	VC	A droite, rue du vigneau						
		97,9	1,8	VC	Au Stop à gauche: Le Vigneau						
® *1		98,8	0,9	D80	Au Stop à gauche: La Roche Thierry						
-		99,1	0,6	D80	Stop à gauche, av de l'europe						
_ <u> </u>	0.5	99,2	0,5		Dérivation des DS: à gauche rue de la cité						
<u>/1\</u> #k. ≠0.		99,4	0,3	D80	Au feu à gauche rue de la lime						
を入事	16:50	99,7	0	D80	ARRIVEE: Podium rue de la lime						



Circuit Final:





Circuit Final:





Zoom des zones de croisement ou de double passage

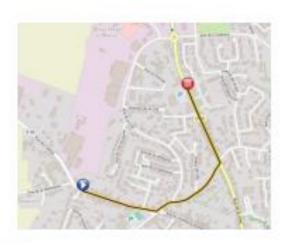




Dernier KM Sprinta Intermediaires : carte et profil

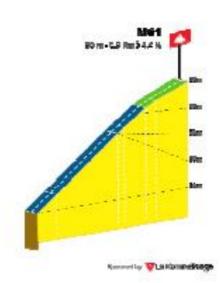
PC1 St Macaire en Mauges Km13

SP3 et 4 Ligne d'arrivée KM 77,3 et 88,5 (CT 4 et 2)

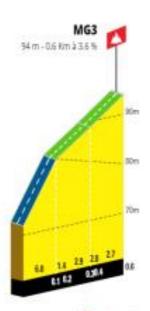


Profils Grimpeurs :

MG1 Côte de St André de la Marche D158: km 24,6



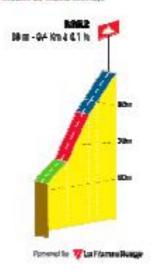
MG3 et 4 Côte des Gdes places (circuit final) KM 75,3 et 8



Prevened by VLa FlorencRouge



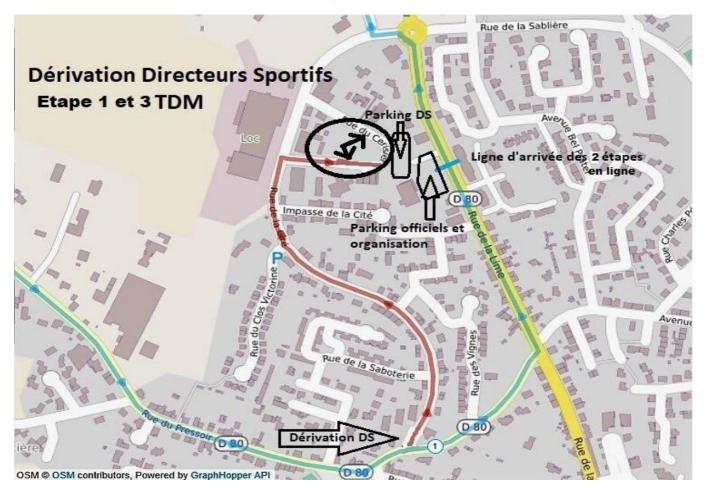
MG2 Côte du moulin de moine km:48,6



Départ fictif Étape 3: 1,7 km



Plan Dérivation des DS Etape 3



BEAUPREAU-VELO-SPORT

LISTE DES PRIX

2024

TOUR DES MAUGES

Classement ESPOIRS- JUNIORS	36,00 €	29,00 €	26,00 €	21,00 €	12,00 €	12,00 €	11,00 €	9,00€	8,00€	9 00′9										
Classement GRIMPEURS	36,00 €	29,00 €	26,00 €	21,00 €	12,00 €	12,00 €	11,00 €	9,00€	8,00€	9'00€										
Classement POINTS	36,00 €	29,00 €	26,00 €	21,00 €	12,00 €	12,00 €	11,00 €	9,00€	8,00€	9 00′9										
Classement EQUIPES	58,00 €	20,00€	43,00 €	37,00 €	24,00 €	20,00 €	17,00 €	15,00 €	14,00 €	12,00 €										
Classement GENERAL	129,00€	101,00 €	79,00€	900'99	52,00 €	46,00 €	32,00€	29,00 €	20,00 €	14,00 €	12,00 €	9,00€	9,00€	9,00€	8,00€	8,00€	8,00€	8,00€	9 00′9	9 00′9
3ème ETAPE	111,00 €	84,00 €	900'99	22,00 €	46,00 €	40,00€	30,00€	26,00 €	17,00 €	11,00 €	9,00€	9,00€	9,00€	9,00€	8,00€	8,00€	8,00€	9'00€	9'00€	9 00'9
2ème ETAPE	60,00€	46,00 €	37,00 €	30,00€	24,00€	21,00 €	17,00 €	14,00 €	9,00€	9 00′9	2,00€	2,00€	2,00€	2,00€	4,00€	4,00€	4,00€	3,00€	3,00€	3,00€
1ère ETAPE	111,00€	84,00 €	900'99	55,00 €	46,00€	40,00€	30,00€	26,00 €	17,00€	11,00€	9,00€	9,00€	9,00€	9,00€	8,00€	8,00€	8,00€	9'00€	9 00′9	9,00€
Place	-	2	က	4	2	9	7	80	6	9	Ξ	12	13	14	15	16	17	18	19	20

Total

290,00€

ORDRE DES VOITURES 2024

ORDRE DES VOITURES 2024 Véhicule **Fonction** Chauffeur Téléphone Téléphone Licences **Passager** utilisé Ouverture course voiture MLC Laurent Allaire 06 37 78 38 42 52490270026 Fourgon Yvan ou Sono Guillaume Durjeau 07 79 01 23 34 52490270082 Cyrille Regor **Motos Ouvreuses** MASC Х Х Х Х Moto Х Х х Х х Х Gendarmerie voiture Jérémy Launay 06 81 55 12 48 52490140025 Dépannage Radio х Х perso Dépannage 06 48 69 68 48 **Benoit Douet** 06 32 74 59 81 Skoda BVS **Lionel Toublanc** 52490270160 Neutre 1 Yoann Helaine 06 87 10 24 66 3 Officiels Chronométreur Peugeot 52490270244 Commissaire 1 Peugeot Philippe Tijou 06 85 98 09 18 52490270145 1 Officiel Х Moto Info MASC Moto Ardoise MASC Paul Réthoré 06.80.70.83.87 Peloton Х Х Χ Х 1 Officiel + Président de Jury Alain Réthoré 06 08 53 50 45 52490270018 06 32 41 45 52 Peugeot Cédric Dr Sylvie Médecin Patrice Allard 06 72 21 18 85 52490270037 06 86 81 56 41 Peugeot Chesneau **Directeur Sportif 307 BVS** 06 42 36 00 31 Kévin Dabin 06 46 70 80 64 Maxime Lusson 52490270365 **BVS** Directeurs Х **Sportifs** Henri Mauget / Officiel Commissaire 2 Peugeot 06 80 99 06 47 52490270051 Х Paul Bondu Moto MASC **MASC** Officiel Х Commissaire Dépannage RLA **Edouard Martin** Gilles Pineau Neutre 2 06 30 72 17 95 Croix Х **Ambulance** Blanche ?

BONNE COURSE A TOUS

06 77 23 33 66

07 77 28 94 38

52490270010

52490270395

52490270025

Fourgon de

la commune

Claude Lusson

Fabrice Coeuret

Maxime Fillaudeau

Voiture Balais

Moto Grimpeur

Hors bulle

Moto Points

Chaud Hors bulle

Danielle

LUSSON

Denis

Toublanc

Emma Bareau

Х

06 27 02 85 18

07 81 73 55 64

